## MOTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE POUR LE MAINTIEN DE L'AIDE ADMINISTRATIVE

Les demandes de prise en charge MDPH en forte augmentation obligerait l'administration à prendre les moyens sur les CUI aides administratives.

L'aide administrative ne peut pas servir de variable d'ajustement.

C'est une fonction indispensable au fonctionnement de l'école. Au moment où la réforme des rythmes se met en place et où l'on évoque l'allègement des tâches administratives, cette décision tombe bien mal.

L'aide administrative est absolument nécessaire au bon fonctionnement de notre école.

Cette décision, de ne pas renouveler les Emplois de Vie Scolaire, est la négation du quotidien de l'école :

- accueil physique et téléphonique alors même que le(la) directeur(trice) est en classe, en rendez-vous ou en réunion ;
- aide à la gestion de la scolarité : suivi des absences, contact avec les familles, articulation des temps scolaires et périscolaire ;
- collaboration avec les municipalités pour le suivi de travaux ou l'utilisation d'équipements par exemple ;
- secrétariat et assistance à la gestion administrative de l'école : courrier, courrier électronique, gestion du matériel, suivi de commandes ...
- aide à la mise en œuvre de projets : réservations, transports, aides aux démarches réglementaires, gestion de la BCD, sorties scolaires (accompagnement)...

Les personnels qui occupent ces fonctions se sont largement investis auprès des élèves, de leurs familles et de l'équipe pédagogique. Alors que ces emplois ont largement démontré leur utilité, il est aujourd'hui nécessaire de rechercher des perspectives stables et pérennes au lieu de cette suppression brutale.

Les membres du conseil d'école, de l'école				
réunis le .		demandent à Mo	nsieur le Recteur	d'Académie, le
maintien	de l'ensemble des	aides administratives	implantées dans le	e département
de la Charente.				